DÉCISION

Décision concernant la souscription d'un emprunt d'un montant de 2 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin au titre des investissements 2023 du budget annexe des transports urbains

1 DOCUMENT - *Publié le 21 Novembre 2023*

DEC_FIN_24623_SOUSCRIPTION_EMPRUNT_CE_2000000_EUROS_TRANSPORTS_URBAINS_01.pdf
(.pdf, 110,5 Ko)

TÉLÉCHARGER